



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis public est donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du Conseil qui sera tenue le lundi, 2 mars 2026, à 19h00, en la salle du Conseil au 106 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume. Le Conseil doit statuer sur deux demandes sujettes au règlement de zonage #247-2021 :

1- Demande de dérogation mineure à l'adresse 201, rue Principale à Saint-Guillaume, visant à régulariser la situation suivante :

La demande vise à autoriser la construction d'un immeuble à logements avec une hauteur de 9.9 mètres alors que le règlement de zonage permet une hauteur de 7.5 mètres.

2- Demande de dérogation mineure à l'adresse 402, rang Saint-Prime à Saint-Guillaume, visant à régulariser la situation suivante :

La demande vise à régulariser la marge latérale du garage en place qui n'est pas conforme car il est situé à 0.73 mètre de la limite latérale alors que la distance minimale permise est de 1,00 mètre vu qu'il n'y a pas d'ouverture.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026.

Donné à Saint-Guillaume, ce 11^e jour du mois de février 2026.

Anny Boisjoli

Directrice générale et greffière-trésorière